

MALUS ECOLOGIQUE : le (petit) retour de la vignette ! L'Automobile Club formule de bien meilleures propositions

Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », l'Automobile Club avait soutenu les propositions visant à aider au renouvellement du parc de véhicules, renouvellement qui est de nature à accélérer notablement la réduction des émissions globales de CO2 dues à l'automobile, déjà bien engagée.

L'Automobile Club demandait fin 2007 que la balance « bonus- malus » soit respectée, afin d'éviter le retour de la « vignette » sous de nouveaux habits en quelque sorte.....

Ces craintes étaient justifiées puisque le projet de loi de finances rectificative instaure un malus annuel de 160 € pour les gros véhicules, et que parallèlement, le seuil d'émission de CO2 imposant un malus écologique ne sera finalement pas relevé pour les véhicules achetés par les familles de plus de trois enfants, cette disposition venant d'être supprimée par le Sénat alors qu'elle avait été votée par les députés et devait entrer en vigueur en 2009. Partant du principe qu'une famille nombreuse a besoin d'une voiture plus spacieuse, donc plus lourde et plus polluante, cette disposition prévoyait de repousser le seuil d'imposition du malus de 160 à 180g/km de CO2 rejeté sur une voiture neuve.

L'Automobile Club déplore ces mesures adoptées en catimini, qui n'aboutissent qu'à alourdir le budget des ménages modestes ayant plusieurs enfants, et qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule au quotidien.

Plutôt que d'adopter des mesures de façade, qui n'ont pour seul but que d'aboutir à un retour de la vignette, il serait temps de mettre en place de réels dispositifs d'économies permettant de vraies avancées en termes de limitation de la consommation et donc des émissions de CO2 :

- instaurer une « vraie » prime à la casse. Celle figurant dans le « Grenelle » est de la poudre aux yeux. Le bonus de 300€ ne s'applique qu'en cas d'achat d'un véhicule neuf avec destruction simultanée d'un véhicule de 15 ans....., alors que les anciennes « balladurettes » accordaient 5000 F (environ 800 €) pour la mise au rebut de véhicules de plus de 10 ans.

Cette mesure constituerait également un véritable ballon d'oxygène pour notre industrie automobile qui doit être soutenue immédiatement (comme le font les USA) et non uniquement par de vagues promesses pour le futur. Une telle mesure incitative aurait également de bonnes retombées pour le budget de l'Etat, percevant la TVA sur les véhicules neufs. Ainsi, une prime « sarkozette » de 800 € amènerait malgré tout dans les caisses de l'Etat la moitié de la TVA à 19.6% pesant sur un véhicule low-cost de 8000 €.

- l'Automobile Club demande la généralisation des formations « d'éco-conduite », dans le cadre de programmes nationaux et régionaux. D'un conducteur à l'autre, en effet, les écarts de consommation pour la conduite d'un même véhicule peuvent attendre 25% !

Contact Presse : Roger BRAUN - Christian SCHOLLY - 03 88 36 04 34
info@automobileclub.org